

**United Nations**

**Nations Unies**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/CN.4/217  
20 mai 1949

FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

-----

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Australie : proposition tendant à l'insertion à  
l'article 11 de certaines restrictions

Les restrictions ci-après devraient figurer dans la note 1 à  
l'article 11 :

- a) Restrictions imposées dans l'intérêt des populations autochtones,
  - b) Restrictions imposées en ce qui concerne l'immigration  
(c'est-à-dire restriction de la liberté de mouvement,  
pouvant être imposée comme condition d'entrée).
-